

Modalités d'Inscriptions aux Transports Scolaires pour l'Année Scolaire 2021-2022 :

Pour les élèves habitants l'Oise :

La Région Hauts-de-France investit pour nos enfants et pour préparer l'avenir, tout en préservant le pouvoir d'achat des familles.

C'est pourquoi la Région a décidé d'accorder la **gratuité des transports scolaires** aux collégiens et aux lycéens à partir de la rentrée 2021-2022.

Pour procéder à l'inscription obligatoire annuelle de leur enfant, les représentants légaux ont deux possibilités à partir :

- 1) privilégier l'inscription en ligne [ICI](#) sur le site sécurisé oise-mobilite.fr en accédant à la rubrique « Scolaires » (simple, en quelques minutes et avec possibilité d'éditer un titre de transport provisoire valable 15 jours après la rentrée)
- 2) Compléter le formulaire d'inscription au format papier téléchargeable [ICI](#) sur le site oise-mobilite.fr et l'envoyer au délégataire de transport KO2 ou RIO4 selon le secteur géographique de l'école fréquentée.

Pour une complète information, en cas de perte ou de vol d'un Pass Oise Mobilité, il est également possible de demander en ligne un duplicata.

Une fois ces démarches effectuées, comme les années précédentes, les représentants légaux recevront une confirmation concernant l'inscription de leur enfant et de sa prise en charge. Pour être certain d'être en règle et de voyager en toute tranquillité dès la rentrée de septembre, il est conseillé de s'inscrire **avant le 15 juillet 2021**. Les élèves inscrits aux transports scolaires pour l'année 2020-2021 ont directement été informés de la procédure.

Je vous rappelle que pour être informé gratuitement par mail et/ou SMS et en temps réel des perturbations transport dans l'Oise, les élèves et représentants légaux peuvent s'inscrire sur le site www.oise-mobilite.fr (rubrique « mon espace »).

Tout au long de l'année, l'agence Oise Mobilité est également à disposition des usagers au 0 970 150 150 pour les renseigner sur les horaires de transports en communs et centraliser les éventuels dysfonctionnements et via leur site internet : www.oise-mobilite.fr

Pour les élèves habitants le Val d'Oise et la Seine et Marne :

Pour procéder à l'inscription obligatoire annuelle de leur enfant, les représentants légaux doivent :

Pour les nouveaux élèves :

Retirer dès le lundi 28 juin 2021 les dossiers « Imagine R » et « Carte Annexe » au sein de la Mairie de leur commune ou à l'accueil de Saint-Dominique.

Pour les anciens élèves :

Les dossiers de Cartes « Imagine R » ont été envoyés à chaque domicile des élèves pour renouvellement. Les dossiers de « Carte Annexe » seront envoyés au domicile des élèves.

Pour tous les élèves :

Pas d'obligation cette année de faire tamponner leur formulaire ni même de présenter un certificat de scolarité.

Pour toutes questions, vous pouvez contacter les services de Keolis-CIF via leur site internet Keolis-cif.com